



COMITE DE PILOTAGE
SITE NATURA 2000 « Bassin de l'Airou »
Le mercredi 29 Novembre 2017

ORDRE DU JOUR :

- Présentation de l'état des lieux du site Natura 2000 "Bassin de l'Airou",
- Discussion et approbation de l'état des lieux du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou »,
- Présentation de l'APPB de la Sienna et de ses affluents, du 11 octobre 2017 ;
- Présentation de la déclinaison régionale du PNA en faveur de la Mulette Perlière,

PERSONNES PRESENTES :

M. **VILLAESPESA Stéphane**, Président du SIAES et président du CoPil du site Natura 2000,
M. **REGNAULT Jean-Pierre**, maire de la commune de Beauchamps,
M. **MARIE Hubert**, maire adjoint de la commune de Ver,
Mme. **GRACI Christiane**, représentant de la commune de La Lande d'Airou,
M. **METTE Christian**, représentant de la commune de Villedieu-Les-Poeles-Rouffigny,
M. **FONTENAY Gilbert**, maire de la Trinité et président du SIAEP de la Région de Villedieu Sud,
M. **BRIENS Marc**, vice-président en charge de l'environnement à la communauté de communes de l'Intercom de Villedieu,
Mme. **LECOMTE Patricia**, Conseillère départementale du canton de Bréhal,
M. **NAVARET Alain**, Conseiller départemental du canton de Bréhal
Mme. **HEDOUIN Maryse**, Conseillère départementale du canton de Quettreville,
M. **GUILLE Hervé**, vice-président du SDEAU de la Manche,
M. **BLIN Ludovic**, représentant de la FDSEA de la Manche,
Mme. **MESENGE Marie-Jo**, représentante de la confédération Paysanne,
M. **LEFEVRE Thierry**, Agence de l'Eau Seine-Normandie,
M. **LEPAILLEUR Maxime**, Conseil Régional de Normandie,
M. **MALBAULT Denis**, Représentant de la chambre d'agriculture de la Manche,
M. **DE THIEULLOY**, syndicat des propriétaires forestiers privés de la Manche et du Calvados,
M. **DUGELAY Robert**, Hydroscope,
MME. **CASTEL Marie-Reine**, vice-présidente pour la Manche du Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement,
Mr **WEIL Stéphane**, Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières de Normandie,
Mme. **BRIAULT**, DDPP de la Manche,
M. **BIERO Thomas**, DREAL de Normandie,
M. **GARCIA Norman**, DREAL de Normandie,
M. **VATTIER Laurent**, DDTM de la Manche,
M. **DE SAINT JORES Stéphane**, DDTM de la Manche,
M. **HEGRON Denis**, Agence Française pour la Biodiversité (ex-ONEMA),
M. **BINET Guillaume**, ONCFS
M. **GENOEL Romuald**, SAGE des Côtiers Ouest Cotentin
Mme. **RIBEIRO Maria**, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Collines Normandes,
M. **ROSTAGNAT Loïc**, opérateur Natura 2000 « Bassin de l'Airou », SIAES,

PERSONNES EXCUSEES :

Mme. **LEMOINE Martine**, Conseillère départementale du canton de Villedieu,
M. **THEBAULT Yves**, maire de la commune du Tanu,

M. **BIDOT Jacky**, maire de la commune de Le Mesnil-Amand et Président de la communauté de communes de Coutances, Mer et Bocage.
M. **MESNAGE Michel**, représentant de la communauté de commune Granville Terre et Mer,
M. **DE CASTELLANE Pierre**, Conseiller départemental du canton de Quettreville,
Mr **NEEL Germain**, Président du SIAEP de la Haye-Pesnel,
Mr **SION Jean-Louis**, Président de l'association Avril,
M. **DELAMARCHE Philippe**, vice-président de la Fédération Départementale Pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Manche,
M. Le Président du Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel,
M. Le Directeur de l'Agence Régionale pour la Santé de la Manche,

Mr VILLAESPESA accueille les personnes présentes et ouvre la réunion.

Présentation de l'état des lieux du site Natura 2000 "Bassin de l'Airou",

Mr. ROSTAGNAT fait une présentation de l'état des lieux du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou ». Le dernier document d'objectifs a été approuvé en avril 2003, une mise à jour de l'ensemble des données et des mesures inscrites dans ce plan de gestion doit être faite. Le 11 février 2015, le comité de pilotage du site Natura 2000 a décidé officiellement de réviser le document d'objectifs.

L'état des lieux du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou » est téléchargeable à l'adresse internet ci-dessous :

<http://www.siaes.net/téléchargements/documents-techniques/>

Suite à cette présentation, plusieurs questions ou remarques sont faites par l'assemblée.

Mr DUGELAY fait remarquer que bien que le nombre de saumons présents dans l'Airou soit relativement stable, la taille des tacons reste faible ce qui oblige certains juvéniles à passer 2 ans en rivière. Malgré les diverses actions menées, et notamment l'augmentation de l'éclairage des radiers, la taille de ces poissons n'évolue pas.

Mr VATTIER fait remarquer que cette observation est également faite dans les conclusions du rapport de suivi annuel de la population de Saumon Atlantique de la fédération de pêche de la Manche. **Mr WEIL** ajoute que ce constat est effectué à l'échelle mondiale et qu'il faut veiller à ne pas mettre en relation les travaux de restauration de cours d'eau, qui ont eu un réel gain pour le cours d'eau, et ce constat.

Suite à la présentation de l'occupation des sols du site Natura 2000 et face à la légère augmentation des surfaces en culture, **Mr BLIN** souhaiterait connaître l'évolution des surfaces en friche dans le périmètre.

Mr ROSTAGNAT rappelle qu'il ne faut pas faire de relation entre l'augmentation des surfaces en friche et l'augmentation des surfaces en culture. Ces évolutions ne concernent pas du tout le même type de parcelles. Dans tous les cas, la légère dynamique d'enfrichement observée dans le site Natura 2000 est également constatée sur l'ensemble du bassin versant de la Sienne. Cette évolution ne peut pas être attribuée à la gestion du site Natura 2000. En 2010, la surface en friche était de 31,1 hectares. En 2016, cette surface est de 39,6 hectares. Ces parcelles concernent une part minimale du périmètre (4,9%). Cette donnée a été intégrée à l'état des lieux.

Mr VATTIER ajoute que l'évolution des surfaces en friche n'impacte en aucun cas la préservation des espèces du bassin de l'Airou. Ce phénomène est dû aux difficultés d'exploitation de certaines parcelles et non à la gestion du site Natura 2000.

M. DE THIEULLOY, demande s'il y a une évolution des surfaces boisées.

Mr ROSTAGNAT lui répond qu'il n'y a pas d'évolution significative de ces surfaces. Dans tous les cas, l'activité sylvicole est quasiment inexistante sur le site Natura 2000.

Mr DUGELAY s'interroge sur la perception par la population et les propriétaires des programmes de restauration de cours d'eau.

Mr VILLAESPESA lui répond que la restauration des cours d'eau s'est très bien passée sur l'Airou et qu'il n'y a pas eu de problèmes avec les riverains. Le SIAES a travaillé en concertation avec les propriétaires et les agriculteurs. **Mr BLIN** ajoute que les actions portées localement par le SIAES sont très bien perçues par les riverains. Il souhaite également mettre en avant la démarche mise en œuvre par le SIAES, que ce soit le travail effectué en amont par les élus mais aussi le sérieux et la qualité des travaux réalisés par le personnel du syndicat.

Suite à la présentation des activités présentes au sein du site Natura 2000, et plus particulièrement au sujet de la carrière de Bourguenolles, **Mr BIERO** ajoute quelques éléments sur les pollutions accidentelles observées en 2010 et 2016 à l'aval de ce site. En effet, suite à la pollution de septembre 2010, une procédure administrative a permis de réviser l'arrêté préfectoral encadrant le rejet d'eau de la carrière (APC du 27 janvier 2016). Suite à la pollution de septembre 2016, une enquête administrative et judiciaire est en cours, pour déterminer l'origine de la mortalité piscicole constatée dans l'Airou. Ces éléments ont été ajoutés à l'état des lieux du site Natura 2000.

Suite à la présentation des ouvrages hydrauliques présents sur le cours principal de l'Airou et de la Sienne, **Mr WEIL** souhaite connaître les actions actuellement portées par le SIAES à ce sujet. **Mr VILLAESPESA** lui fait un point sur les études en cours.

Mr NAVARET souhaite connaître l'état d'avancement de la procédure engagée suite aux retournements de prairie constatés à Mesnil-Rogues au printemps 2016. Dans quel état sont les parcelles à l'heure actuelle ?

Mr VATTIER lui répond que les parcelles sont toujours en culture. Une procédure administrative est en cours. Les délais pour ce type de procédure sont relativement longs. Une remise en état du site ne pourra pas se faire avant plusieurs mois voire plusieurs années. En parallèle une procédure judiciaire est en cours suite au non-respect de la loi sur l'eau, il a été fait appel du premier jugement.

Au vu du bilan de l'état des lieux, 4 grandes orientations de gestion sont proposées au comité de pilotage pour établir les mesures du Document d'Objectifs du Site Natura 2000 « Bassin de l'Airou ». Ces grandes orientations sont :

- 1- Préserver et améliorer la fonctionnalité du lit mineur et des berges du cours d'eau,
- 2- Garantir et suivre la qualité de l'eau,
- 3- Préserver et suivre les espèces d'intérêt patrimonial,
- 4- Mettre en œuvre les outils et les moyens nécessaires à la gestion du site Natura 2000,

Mr LEFEVRE fait remarquer que pour l'orientation 1, le terme « lit mineur » est restrictif, ne serait-il pas plus logique de prendre en compte le « lit majeur » de l'Airou ? Suite à cette remarque et après un débat avec l'assemblée, les membres du comité de pilotage décident de modifier l'orientation 1. La nouvelle formulation est « 1- Préserver et améliorer la fonctionnalité du cours d'eau ».

Mr BRIENS souhaite connaître l'impact financier de la mise en œuvre des mesures du nouveau document d'objectifs. Est-ce que cela peut-avoir un impact sur les collectivités territoriales ?

Mr VILLAESPESA lui indique que ce n'est pas la gestion du site Natura 2000 qui fera augmenter la participation des collectivités. D'ailleurs beaucoup d'actions sont déjà en cours et sont financées par les collectivités avec l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional de Normandie. **Mr BIERO** ajoute que le poste d'animateur Natura 2000 est intégralement pris en charge par l'Etat et l'Union Européenne.

Mr VILLAESPESA a fait remarquer les retards de versement des MAEC.

Suite aux différents échanges avec le comité de pilotage, **Mr VILLAESPESA** demande aux personnes présentes de donner leur avis sur cette actualisation de l'état des lieux du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou ». Suite à un vote à main levée les membres du comité de pilotage valident à l'unanimité ce présent état des lieux.

Suite à ce vote et dans la perspective de mettre à jour les mesures du document d'objectifs, **Mr BLIN** demande que les futures actions à réaliser sur le territoire ne se fassent pas au détriment du monde agricole. Il souhaite que la plus grande attention soit portée pour maintenir une activité agricole compétitive au sein de ce territoire rural.

Présentation de l'APPB de la Sienne et de ses affluents, du 11 octobre 2017,

Mr VATTIER fait une présentation de l'arrêté préfectoral de protection de biotopes, signé le 11 octobre 2017 par le Préfet de la Manche. L'APPB est joint à ce compte rendu.

Mr LEFEVRE demande si cet arrêté aurait pu être interdépartemental ?

Mr VATTIER lui répond qu'il aurait pu, mais que cela aurait compliqué l'élaboration du projet alors que l'essentiel du bassin versant est dans la Manche.

Mr BLIN fait part de ses réticences vis-à-vis de cet arrêté. Il pense que la solution réglementaire n'est pas la bonne.

Mr VATTIER lui fait remarquer que beaucoup d'argent public a été investi sur le territoire pour améliorer la qualité de nos cours d'eau. Certaines personnes n'ont pas voulu adhérer aux démarches volontaires et financées. . Au travers de cet APPB l'objectif de l'administration est d'éviter qu'une petite minorité ruine les efforts importants consentis par la collectivité et la majorité des propriétaires et exploitants agricoles du secteur.

Mr VILLAESPESA ajoute qu'en aucun cas les techniciens du SIAES n'iront voir les agriculteurs avec l'arrêté préfectoral « dans la poche » pour les obliger à se mettre aux normes. Le SIAES n'a jamais travaillé de cette façon et il est inenvisageable qu'il change sa façon de travailler avec le monde agricole.

Présentation de la déclinaison régionale du PNA en faveur de la Mulette Perlière,

Mme RIBEIRO fait une présentation de la déclinaison régionale du Plan National d'Action pour la Mulette Perlière. Ce dispositif s'inscrit dans la continuité du programme européen LIFE+ « Conservation de la Mulette Perlière dans le Massif Armoricaïn ». L'objectif de ce projet est de pérenniser la majorité des actions engagées pour la préservation de la Mulette Perlière.

Pour conclure, Mr GENOEL informe les personnes présentes qu'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est actuellement en cours d'élaboration sur les « Côtiers Ouest Cotentin ».

Fin de séance à 17h30
Mr VILLAESPESA Stéphane
Président du comité de pilotage
du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou »